

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 MARS 2022  
N°19/2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE SEPT MARS**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, première adjointe.

**PRESENTS : ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., SELVE M., VITINGER G.**

**PROCURATIONS : CATTANI JL. à BARET E., DIETRICH F. à SELVE M., MEDAVIT R. à PROCACCI T., PAÏO J. à VITINGER G., RIOU M. à GRENIER JM., SANCHEZ D. à CHABANY S.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Clarisse DIBON est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**VŒU POUR LA DENOMINATION « MAISON DES DROITS DE L'HOMME » ASSOCIEE AU MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DE L'ISERE (MRDI)**

Le Conseil municipal demande au Département de revenir sur sa décision de retirer la dénomination « Maison des Droits de l'Homme » du titre du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère, prise lors de la séance du Conseil Départemental du 23 octobre 2020

Pour la Ville, pour la Mémoire de ses Résistant-es et déporté-es, cette décision est source d'incompréhension et d'indignation.

Le combat de la Résistance dans sa diversité est d'abord celui du combat pour les Droits de l'Homme. Il visait la restauration des valeurs et des institutions républicaines alors bafouées, il visait le refus de la répression, de l'atteinte aux libertés, des mesures violentes contre les minorités. La loi portant sur le statut des juifs en France avait été promulguée par le régime de Vichy en octobre 1940.

D'autre part, le second conflit mondial, en franchissant de nouveaux seuils de violence, amène une réflexion sur la garantie universelle des valeurs humanistes conduite dans le cadre des Nations unies. C'est un évènement sans précédent dans l'Histoire qui remodelera la forme juridique des relations internationales. Le Président du tribunal international de Nuremberg indiquera : «Le procès qui va commencer est unique dans les annales du droit mondial et d'une importance extrême pour des millions de personnes du monde entier.»

La mémoire de ce conflit est aussi à l'origine du Conseil de l'Europe créé grâce à la

détermination collective de surmonter les haines et conflits passés afin de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme. L'histoire de la seconde guerre mondiale est celle précisément de l'histoire du droit mondial, de la justice internationale et de sa mise en œuvre.

Enfin, les fondateurs du MRDI, conscients de la nécessité absolue de témoigner de leur parcours de Résistants et/ou de leur expérience d'internement et concentrationnaire, ont eu à cœur de créer un outil de connaissance et de pédagogie pour les nouvelles générations. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, des droits élémentaires ne sont pas respectés, des populations civiles sont torturées, massacrées, privées de liberté. Le Musée se veut avant tout, lieu de réflexion, de prise de conscience face aux discriminations, au racisme, aux stigmatisations, aux exclusions d'aujourd'hui. Les expositions temporaires réalisées ces dernières années au Musée, sont dans le droit fil de l'identité mémorielle du Musée et de cette histoire dont sont issus des droits fondamentaux pour les citoyens du monde. Ce furent, en 2012 l'exposition sur les sans-papiers contraints de quitter le territoire, en 2013, celle sur la dictature militaire chilienne, en 2016 « Ausencias » du photographe Gustavo Germano sur les personnes disparues sous les dictatures Brésilienne et Argentine.

### LE CONSEIL, APRES AVOIR DEBATTU,

**FORMULE A L'UNANIMITE** le vœu que la dénomination « Maison des Droits de l'Homme » soit associée à nouveau au titre de « Musée de la Résistance et de la Déportation » de l'Isère. Il s'agit d'assurer la pleine cohérence et continuité de l'engagement des Résistant-es et des Déporté-es et l'identité de cette histoire, qui nous invitent à un devoir de vigilance pour l'application des Droits de l'Homme ici et ailleurs.

### AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
CHAMP sur DRAC le 8 mars 2022.



Le Maire,  
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

